

État des syndicats 2011

InfoTravail

Rapport préliminaire • 2011-185



Table des matières

Table des matières.....	0
Contexte et méthodologie	1
Sommaire	2
1.0 Syndicats, cotisations et transparence financière.....	4
1.1. Accès aux informations financières	4
1.2. Cotisations syndicales.....	6
2.0 Perceptions des syndicats sur les lieux de travail.....	10
2.1. Traverser les lignes de piquetage	10
2.2. Accord avec les énoncés	12
2.3. Influence des syndicats	15
3.0 Perceptions générales des syndicats	17
3.1. Statut par rapport au syndicat et intérêt pour la syndicalisation	17
3.2. Perceptions de tous les répondants par rapport au syndicat.....	19
3.3. Intérêt pour la syndicalisation	20
3.4. Perceptions des répondants qui sont/ont été syndiqués	22
3.5. Pertinence du syndicat	27

Contexte et méthodologie

InfoTravail.ca a retenu les services de Recherche Nanos pour effectuer un sondage auprès de travailleurs canadiens afin de connaître leur opinion au sujet des syndicats, notamment en ce qui a trait à leur utilisation des cotisations syndicales, de leur transparence en matière de leurs états financiers et de sujets clés liés aux politiques publiques tels que les votes au secret sur la syndicalisation et le droit des travailleurs de traverser leurs propres lignes de piquetage. Ce projet de recherche intitulé « État des syndicats 2011 » est le deuxième sondage de ce genre mené par Nanos et le troisième à être réalisé pour le compte d'InfoTravail. Il permet de procéder à des comparaisons entre différentes phases de recherche pour certaines questions communes. Veuillez vous référer à l'Annexe B pour obtenir des comparaisons directes entre les différentes phases de recherche.

Le sondage téléphonique sur l'« État des syndicats » a été mené entre le 20 et le 25 juillet 2011 auprès de 1 000 travailleurs canadiens choisis au hasard. La marge d'erreur pour ce sondage mené auprès de 1 000 employés canadiens s'établit à +/- 3,1 %, 19 fois sur 20. Les stratifications d'échantillons par zones géographiques pour le projet ainsi que les marges d'erreur respectives pour les sous-échantillons sont énumérées ci-dessous :

Canada	Échantillon	Marge d'erreur, 19 fois sur 20
Atlantique (T.-N.-L., N.-É., N.-B., Î.-P.-E.)	100	±10,0
Québec	250	±6,3
Ontario*	250	±5,7
Prairies (Man., Sask., Alb.)	250	±7,0
Colombie-Britannique	150	±8,1
Canada	1 000	±3,1

Le dernier sondage téléphonique sur l'« État des syndicats » par échantillons aléatoires a été effectué entre le 27 juillet et le 6 août 2008 auprès de 1 000 travailleurs canadiens. La marge d'erreur pour ce sondage s'établit à +/- 3,1 %, 19 fois sur 20.

Veuillez également prendre note qu'il est possible que les pourcentages ne totalisent pas 100 % dans les tableaux contenus dans ce rapport à cause des chiffres arrondis. De plus, nous faisons référence aux résultats de 2008 et de 2003 uniquement si des changements notables ont eu lieu.

La comparaison entre le nombre de travailleurs canadiens sondés par Nanos qui déclarent être syndiqués et les dernières données sur les syndiqués révèle que le profil de répondants dans l'échantillon aléatoire correspond à la population cible (Nanos a sondé 32 % de syndiqués, 31,5 % en 2010 selon Statistique Canada).

L'étude sur le terrain a été contrôlée dans une proportion de 10 %, conformément aux procédures de qualité et d'intégrité des données de l'entreprise. Les mesures de validation et les tests effectués sur des cohortes démographiques clés indiquent que les profils de l'échantillon sont représentatifs de la population et respectent des marges acceptables d'exactitude statistique.

M. Nik Nanos était le chercheur principal pour ce projet. Vous pouvez le joindre au 613 234-4666 (poste 237) ou à l'adresse nnanos@nanosresearch.com.



Sommaire

Le sondage mené par Nanos auprès de 1 000 salariés canadiens a révélé qu'environ trois salariés sur dix ont dit être syndiqués au moment du sondage. Quant à ceux qui n'étaient pas syndiqués, près de huit sur dix ont dit ne pas vouloir être syndiqués.

Les résultats indiquent que les travailleurs sondés souhaitent une plus grande transparence financière de la part des syndicats. En ce qui a trait à l'utilisation des cotisations syndicales pour des activités politiques externes au lieu de travail, par exemple des attaques, des groupes de défense non liés au travail ou des partis politiques, une majorité de salariés canadiens ont dit être contre toutes ces activités.

83 % des Canadiens se sont dits en faveur d'une divulgation financière publique obligatoire régulière, pour les syndicats des secteurs public et privé. 92 % des salariés canadiens se sont dits en faveur d'une divulgation aux employés pendant une campagne syndicale ou aux employés souhaitant être syndiqués.

Une large proportion des Canadiens se sont dits en désaccord avec le fait que les cotisations syndicales soient utilisées pour des attaques (73 %), des partis politiques (70 %) ou des groupes de défense (60 %).

Dans le cadre de la présente vague de recherche, la pertinence actuelle des syndicats, à 52 %, se situait entre les taux de 2003 (56 %) et de 2008 (47 %). Pourtant, une majorité de Canadiens, syndiqués ou non, ne voudraient pas être syndiqués s'ils avaient le choix. Les principaux résultats de la recherche suivent.

- Près de neuf salariés canadiens sur dix se sont dits en faveur du fait que les employés puissent recevoir de l'information sur l'impact de la syndicalisation, de la part du syndicat et de l'employeur pendant une campagne syndicale (89 %).
- Près du même nombre se sont dits en faveur d'un scrutin secret au moment de former un syndicat (84 %).
- Les actes du gouvernement à l'égard des employés non syndiqués et de leurs employeurs, limitant l'octroi de contrats gouvernementaux aux soumissionnaires syndiqués et à leurs employés syndiqués, font face à une résistance de la part des salariés canadiens (60 % sont contre).
- Près de trois Canadiens sur quatre (75 %) soutiennent le droit des travailleurs de traverser les piquets de grève, ce qui repose largement sur les droits individuels des travailleurs (25 % de toutes les réponses non sollicitées).
- Relativement moins de salariés canadiens (45 %) ont dit que les syndicats du secteur public ont un impact positif sur la capacité du gouvernement d'utiliser l'argent des contribuables. Cependant, une claire majorité a dit croire que les syndicats ont un impact positif sur la sécurité d'emploi (80 %), alors qu'une proportion plus faible a dit être du même avis quant à une atmosphère de travail innovatrice (55 %) et à la capacité d'une entreprise d'être concurrentielle (51 %).
- Près de huit travailleurs actuellement ou anciennement syndiqués sur dix ont dit que la syndicalisation avait été automatique (79 %) et six sur dix ont dit ne pas avoir pu refuser la syndicalisation (57 %). De plus, un peu plus de la moitié d'entre eux (54 %) pensaient que leurs cotisations étaient bien utilisées.

- Malgré le fait qu'un salarié canadien sur deux (syndiqué ou non) ait dit croire que les syndicats étaient toujours pertinents (52 %), près de six sur dix ont dit qu'ils ne voudraient pas être syndiqués s'ils avaient le choix (57 %).



1.0 Syndicats, cotisations et transparence financière

C'est la première fois qu'InfoTravail.ca demande que soit mené un sondage sur la transparence financière des syndicats. Les Canadiens sont partagés quant à savoir si le public canadien ou seulement les membres du syndicat/employés syndiqués devraient avoir accès aux informations financières sur le syndicat. Cependant, la grande majorité croit en la transparence financière des syndicats dans l'ensemble. En ce qui concerne les cotisations syndicales, une majorité de travailleurs canadiens s'opposent à ce qu'elles servent à des contributions aux partis politiques et aux lobbying et à de la publicité offensive.

1.1. Accès aux informations financières

Diagramme 1A : Accès aux informations financières (n=1 001)

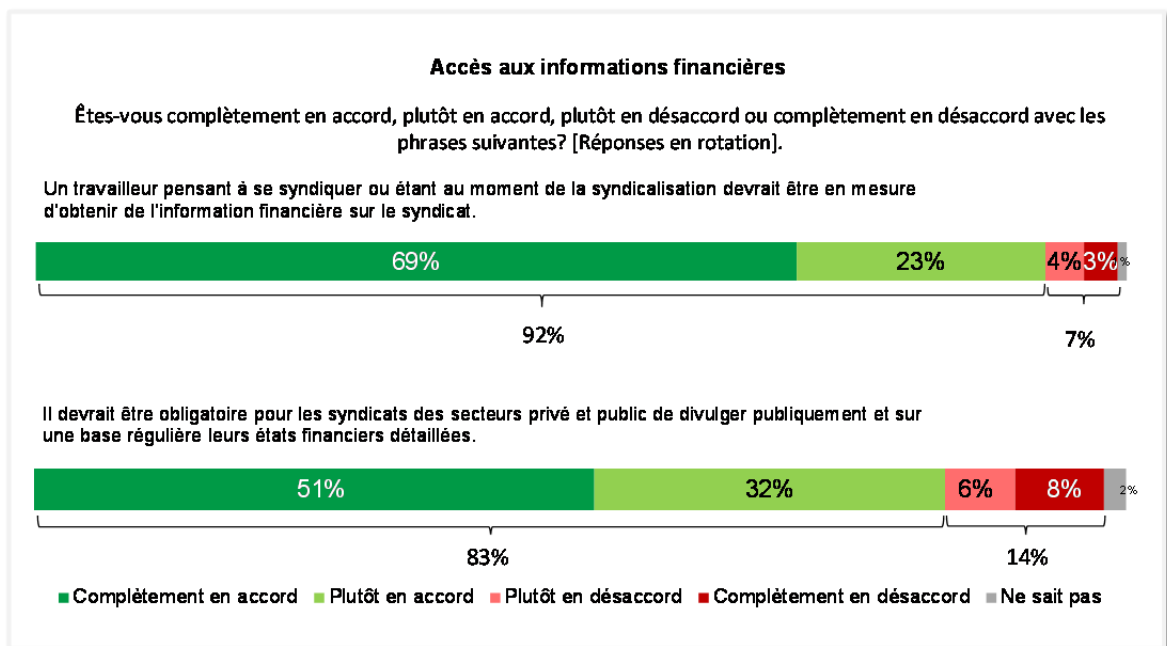


Tableau 1B : Pourcentages pour complètement en accord et plutôt en accord

Catégories	Accès aux informations financières pour les travailleurs pendant une campagne de syndicalisation	Obligation pour les syndicats de donner accès aux informations financières
Canada (n=1 001)	92,1 %	83,1 %
Atlantique (n=100)	95,5 %	72,1 %
Québec (n=250)	94,9 %	94,6 %
Ontario (n=250)	91,1 %	80,1 %
Prairies (n=250)	90,9 %	77,9 %
Colombie-Britannique (n=150)	89,2 %	85,3 %
Travailleurs syndiqués (n=318)	92,6 %	85,7 %
Travailleurs jamais syndiqués (n=514)	91,6 %	86,5 %
Travailleurs syndiqués auparavant (n=169)	93,2 %	68,0 %

Analyse additionnelle

Les résultats indiquent qu'une majorité de travailleurs canadiens sont complètement d'accord ou plutôt d'accord avec les deux énoncés. La proportion de répondants complètement d'accord ou plutôt d'accord était plus importante pour l'accès des travailleurs aux informations financières sur les syndicats (92,1 %) que pour l'obligation pour ceux-ci de communiquer régulièrement ces informations (83,1 %). Il convient de noter que les Québécois étaient plus susceptibles d'être complètement d'accord avec le deuxième énoncé (61,6 % par rapport à la moyenne canadienne de 51,1 %), tandis que les répondants ayant été syndiqués auparavant étaient plus susceptibles d'être complètement en désaccord (17,6 % par rapport aux répondants syndiqués (6,9 %) et n'ayant jamais été syndiqués (5,6 %)).

1.2. Cotisations syndicales

Diagramme 2A : Utilisations des cotisations syndicales (n=1 001)

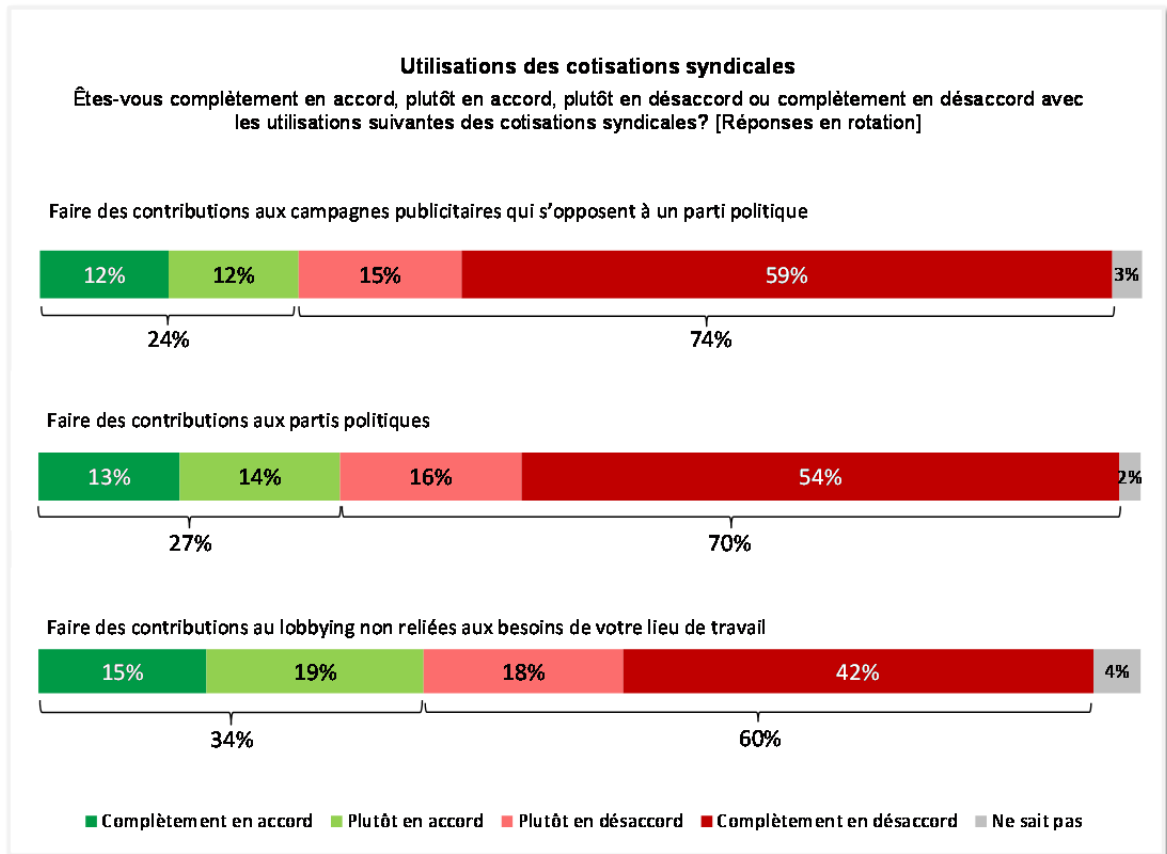


Tableau 2B : Pourcentages pour plutôt en désaccord et complètement en désaccord

Catégories	Campagnes publicitaires	Parti politique	Lobbying non relié aux besoins du lieu de travail
Canada (n=1 001)	73,3 %	70,0 %	59,8 %
Atlantique (n=100)	62,7 %	49,7 %	47,5 %
Québec (n=250)	82,1 %	85,3 %	71,5 %
Ontario (n=250)	74,4 %	72,2 %	54,8 %
Prairies (n=250)	73,3 %	65,3 %	63,0 %
Colombie-Britannique (n=150)	63,6 %	61,7 %	51,5 %
Travailleurs syndiqués (n=318)	71,6 %	67,1 %	63,1 %
Travailleurs jamais syndiqués (n=514)	78,2 %	75,7 %	59,6 %
Travailleurs syndiqués auparavant (n=169)	61,2 %	57,6 %	54,4 %

Analyse additionnelle

Une nette majorité de Canadiens étaient complètement en désaccord ou plutôt en désaccord avec chacune des manières mentionnées de dépenser les cotisations syndicales. Financer des campagnes publicitaires offensives est l'énoncé qui a suscité le plus de désapprobation (73,3 % complètement en désaccord ou plutôt en désaccord), suivi de faire des contributions à des partis politiques (70,0 % complètement en désaccord ou plutôt en désaccord) et des contributions à des campagnes de lobbying non reliés aux besoins du lieu de travail (59,8 % complètement en désaccord ou plutôt en désaccord). Il convient de noter que les Québécois ont émis des opinions « complètement en désaccord » pour chacun des énoncés, alors que les répondants ayant été syndiqués auparavant ont été en général complètement en accord.

Diagramme 3A : Valeur des cotisations syndicales (n=487)

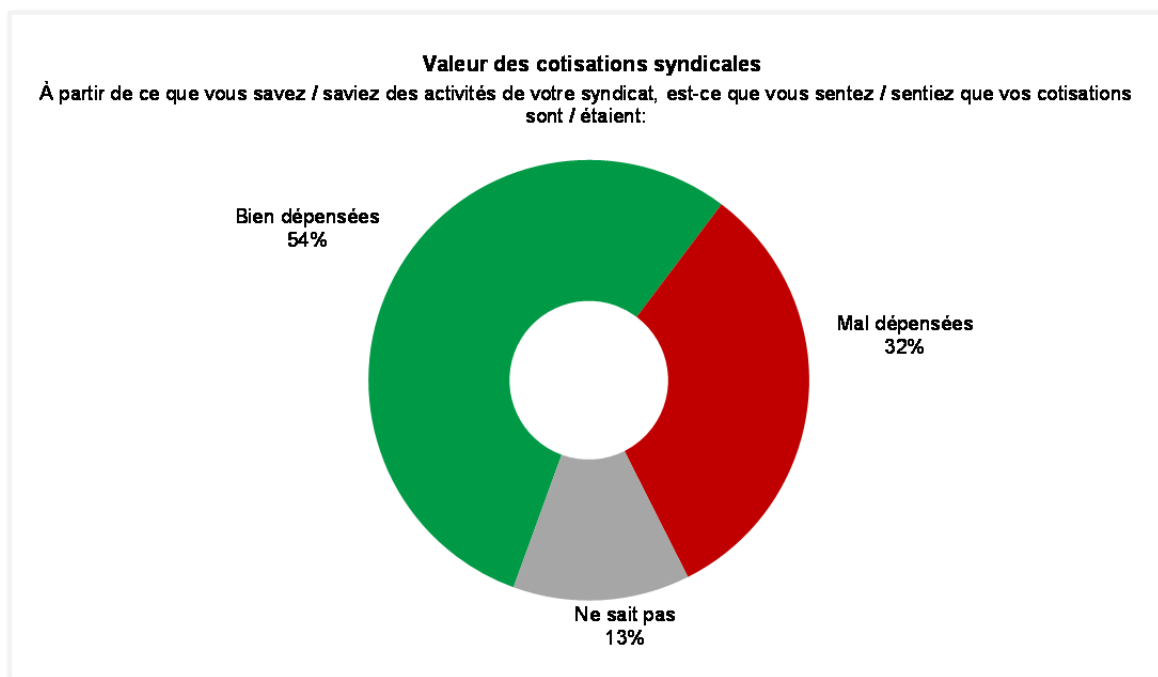


Tableau 3B : Pourcentages pour la valeur des cotisations syndicales

Catégories	Bien dépensées	Mal dépensées
Canada (n=487)	54,4 %	32,1 %
Atlantique (n=59)	68,4 %	22,3 %
Québec (n=130)	67,8 %	26,2 %
Ontario (n=91)	48,1 %	41,7 %
Prairies (n=131)	48,3 %	26,2 %
Colombie-Britannique (n=77)	38,9 %	48,2 %
Travailleurs syndiqués (n=318)	62,8 %	29,6 %
Travailleurs syndiqués auparavant (n=169)	38,6 %	36,8 %

Analyse additionnelle

Plus d'un travailleur canadien syndiqué ou ayant été syndiqué auparavant sur deux (54,4 %) estimaient que les cotisations syndicales étaient bien dépensées, tandis que trois sur dix (32,1 %) jugeaient qu'elles ne l'étaient pas. Les répondants syndiqués (62,8 %) étaient plus susceptibles de trouver que leurs cotisations syndicales étaient bien dépensées, alors que les répondants non syndiqués étaient partagés sur cette question (38,6 %) et plus susceptibles de ne pas savoir quoi

répondre (23,4 % par opposition à 7,4 % chez les syndiqués). Ces résultats concordent avec ceux de 2008.

Sur le plan des différences démographiques, les travailleurs canadiens qui s'identifiaient comme membres actuels d'un syndicat (64,7 %) étaient plus susceptibles de penser que leurs cotisations syndicales étaient bien dépensées que ceux qui n'étaient pas membres d'un syndicat (29,7 %). De plus, les répondants de la Colombie-Britannique (38,9 %) étaient beaucoup moins susceptibles de juger que leurs cotisations syndicales étaient bien dépensées comparativement aux répondants d'autres provinces (moyenne canadienne de 54,4 %). Il convient de noter qu'il y avait au moins deux fois plus de travailleurs canadiens qui ne savaient pas si leurs cotisations syndicales étaient bien dépensées dans les Prairies (24,9 %) que dans toutes les autres régions (moyenne canadienne de 12,9 %).



2.0 Perceptions des syndicats sur les lieux de travail

Une grande majorité de travailleurs canadiens souhaitaient davantage de transparence ainsi qu'un vote au scrutin au moment de la formation d'un syndicat et étaient profondément en désaccord avec les gouvernements qui exercent une discrimination à l'égard des employés non syndiqués (dont les employeurs pourraient ne pas avoir le droit en vertu d'une loi de soumissionner sur des contrats publics). De plus, une majorité de travailleurs canadiens étaient d'accord avec le fait que les travailleurs franchissent les lignes de piquetage, principalement à cause des droits des travailleurs et de la liberté d'être en désaccord avec le syndicat.

2.1. Traverser les lignes de piquetage

Diagramme 4A : Traverser les lignes de piquetage (n=1 001)

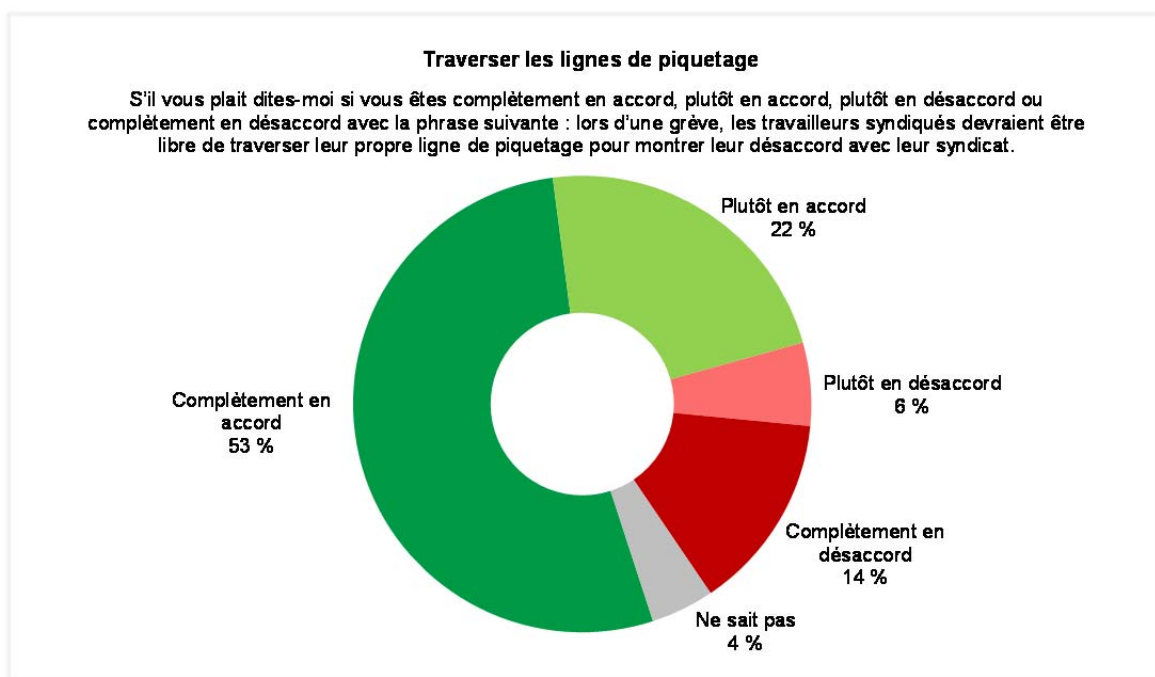


Tableau 4B : Pourcentages pour complètement en accord et plutôt en accord

Catégories	Réponses (%)
Canada (n=1, 001)	74,6 %
Atlantique (n=100)	73,0 %
Québec (n=250)	72,2 %
Ontario (n=250)	71,1 %
Prairies (n=250)	81,4 %
Colombie-Britannique (n=150)	74,7 %
Travailleurs syndiqués (n=318)	65,3 %
Travailleurs jamais syndiqués (n=514)	80,9 %
Travailleurs syndiqués auparavant (n=169)	73,2 %

Analyse additionnelle

Quand on leur pose la question à savoir s'ils sont d'accord avec le fait que les travailleurs syndiqués aient le droit de traverser leurs propres lignes de piquetage en temps de grève pour aller travailler, trois travailleurs canadiens sur quatre ont dit être complètement d'accord ou plutôt d'accord avec cet énoncé (74,6 %). Il convient de noter que les répondants syndiqués (65,3 %) sont d'accord avec le droit de traverser leurs propres lignes de piquetage. On remarque également qu'une importante proportion de travailleurs jamais syndiqués (57,7 %), syndiqués (45,5 %) et syndiqués auparavant (48,3 %) étaient complètement en accord avec le droit des travailleurs de traverser leurs propres lignes de piquetage. De plus, les travailleurs qui ont déclaré ne pas être membres d'un syndicat étaient plus susceptibles d'être complètement en accord avec l'énoncé (52,6 %) que ceux qui le sont (44,3 %).

Tableau 13 : Tableau croisé – Accord avec le droit de traverser les lignes de piquetage et opinions spontanées

Lors d'une grève, les travailleurs syndiqués devraient-ils être libres de traverser leur propre ligne de piquetage pour montrer leur désaccord avec leur syndicat? Pourquoi avez-vous cette opinion? [Question ouverte]	Lors d'une grève, les travailleurs syndiqués devraient-ils être libres de traverser leur propre lignes de piquetage pour montrer leur désaccord avec leur syndicat?		
	En accord (n=748)	En désaccord (n=196)	Total (n=1, 001)
Les travailleurs devraient avoir le droit de choisir/être libres de traverser les lignes de piquetage/droits individuels	33 %	-	25 %
Les travailleurs devraient avoir voix au chapitre/le droit de s'exprimer/de ne pas être d'accord	20 %	-	15 %
Les syndicats n'ont pas toujours raison/Je n'aime pas les syndicats	6 %	-	5 %
Les syndicats devraient être solidaires/faire front commun/suivre la règle de la majorité	-	38 %	7 %
L'indemnité de grève du syndicat n'est pas suffisante/besoin de payer les factures	6 %	1 %	4 %
Ne devrait pas être permis/Injuste/est contraire à l'objectif du syndicat	-	15 %	3 %
Pas bon/effet négatif sur les travailleurs/syndicat	-	13 %	3 %
Ne sait pas	32 %	28 %	29 %
Autre	4 %	6 %	4 %
Refus	-	-	5 %
Total	100 %	100 %	100 %

Analyse additionnelle

Parmi ceux qui étaient d'accord avec le fait que les travailleurs syndiqués soient libres de traverser les lignes de piquetage, un sur trois a dit spontanément que cela devrait être un droit (32,9 %). Suivait l'opinion voulant que les travailleurs devraient être libres de s'exprimer ou d'être en désaccord avec le syndicat (20,1 %), que les syndicats n'ont pas toujours raison (6,1 %) et que les travailleurs en grève ont encore des factures à payer (5,5 %).

Parmi la minorité qui n'était pas d'accord avec le droit des travailleurs syndiqués de traverser les lignes de piquetage, près de quatre sur dix ont dit spontanément que les syndicats devraient être solidaires ou suivre la règle de la majorité (37,8 %), suivis par ceux qui pensaient que traverser les lignes de piquetage allait à l'encontre de l'objectif d'un syndicat (14,8 %) et que cela a en général un effet négatif (12,8 %). Il convient de noter qu'environ trois travailleurs canadiens sur dix ne savaient pas s'ils étaient d'accord ou non avec les travailleurs qui traversent leurs lignes de piquetage (29,3 %).

Diagramme 5A : Opinions sur la présence des syndicats sur les lieux de travail (n=1 001)

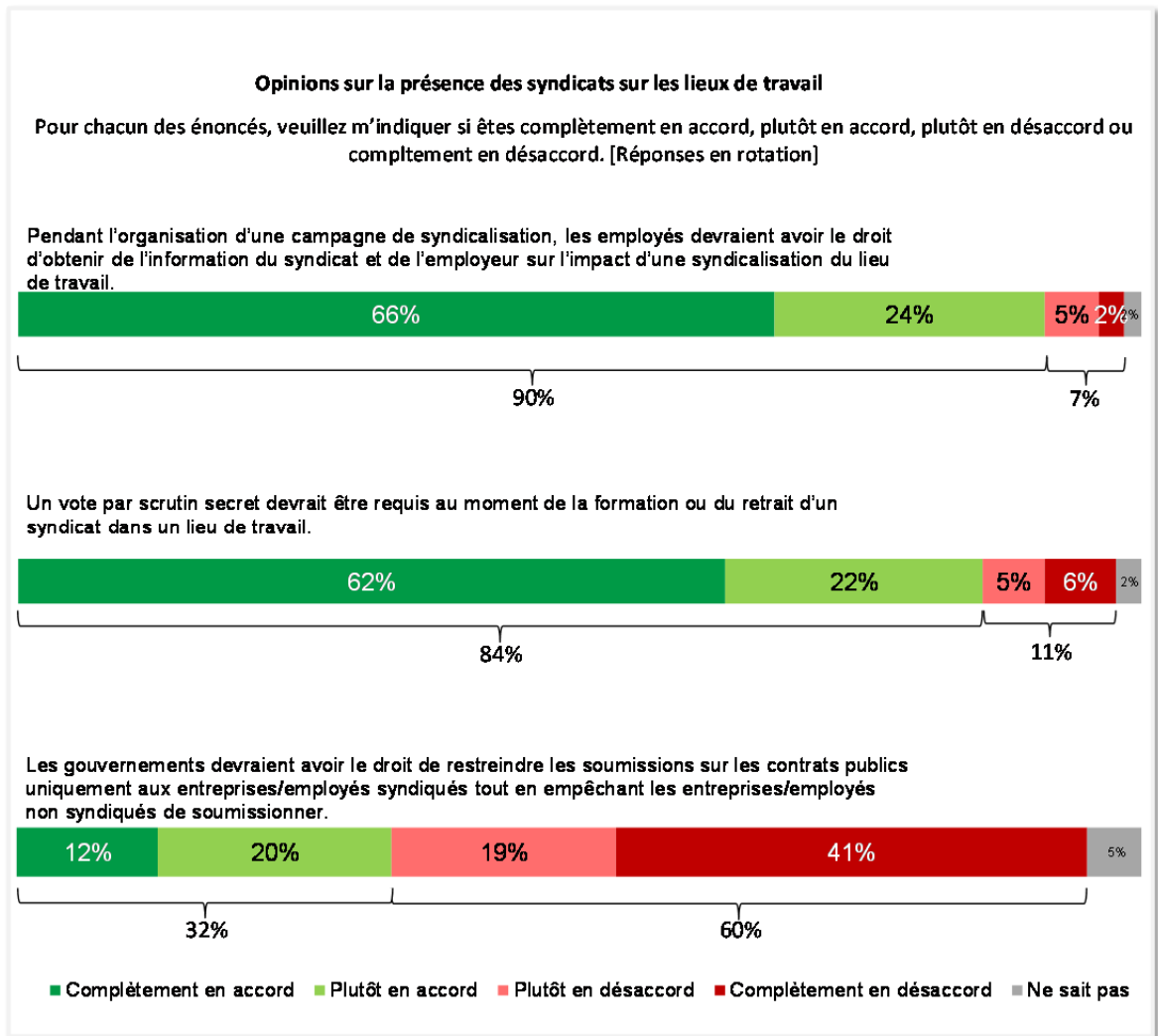


Tableau 5B : Pourcentages pour complètement en accord et plutôt en accord

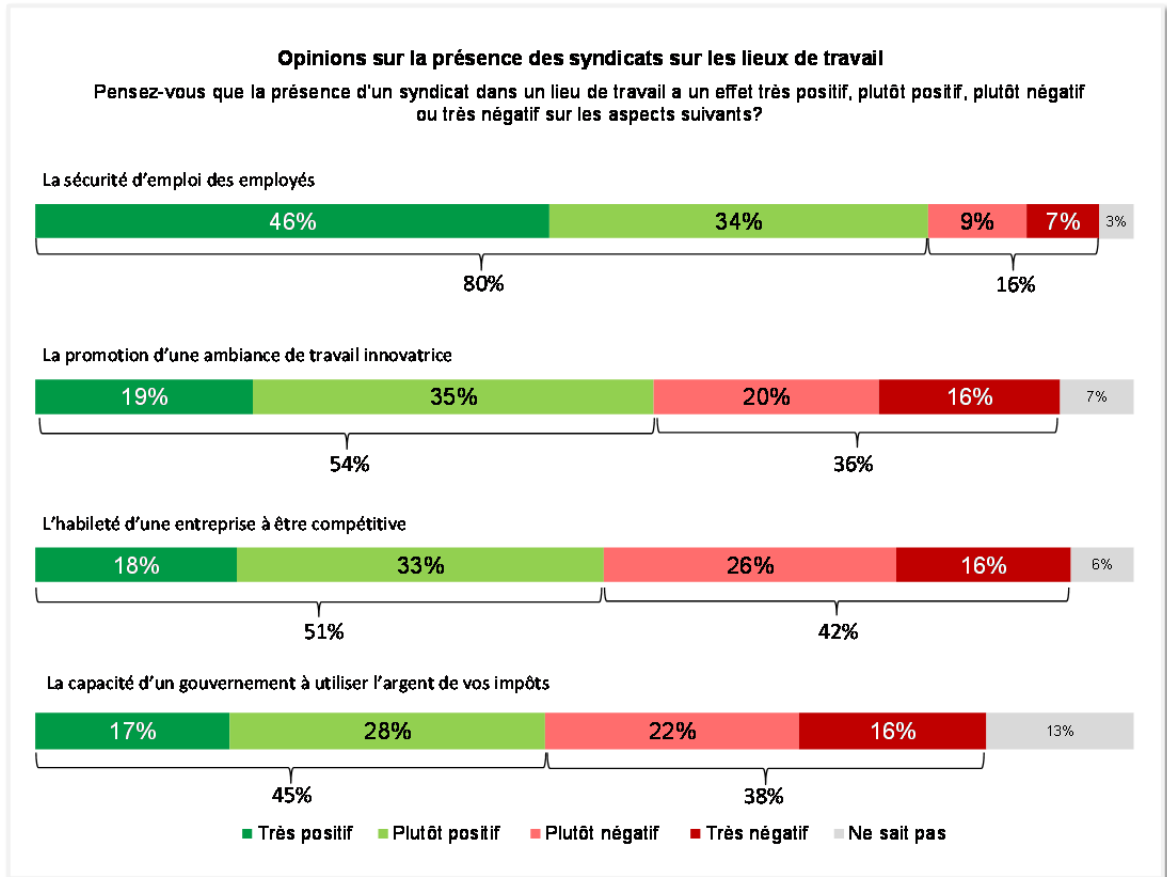
Catégories	Les employés devraient avoir le droit d'obtenir de l'information du syndicat et de l'employeur sur l'impact d'une syndicalisation du lieu de travail	Un vote au scrutin secret devrait être requis au moment de la formation ou du retrait d'un syndicat dans un lieu de travail	Les gouvernements devraient avoir le droit de restreindre les soumissions sur les contrats publics uniquement aux entreprises/employés syndiqués tout en empêchant les entreprises/employés non syndiqués de soumissionner
Canada (n=1, 001)	89,3 %	83,9 %	32,4 %
Atlantique (n=100)	87,0 %	86,8 %	34,9 %
Québec (n=250)	94,9 %	88,4 %	23,7 %
Ontario (n=250)	86,3 %	80,1 %	31,1 %
Prairies (n=250)	87,8 %	82,3 %	37,0 %
Colombie-Britannique (n=150)	89,2 %	83,6 %	39,3 %
Travailleurs syndiqués (n=318)	94,1 %	86,0 %	36,1 %
Travailleurs jamais syndiqués (n=514)	86,1 %	82,2 %	27,3 %
Travailleurs syndiqués auparavant (n=169)	90,1 %	85,4 %	40,7 %

Analyse additionnelle

Une écrasante majorité de Canadiens sont complètement en accord ou plutôt en accord avec le droit des employés concernés d'obtenir du syndicat et de l'employeur pendant l'organisation d'une campagne de syndicalisation de l'information sur l'impact de la syndicalisation (89,3 %) et avec la tenue d'un vote par scrutin secret au moment de la formation ou du retrait d'un syndicat (83,9 %). Ces chiffres concordent avec ceux de la phase précédente de recherche. En revanche, une majorité de répondants étaient complètement en désaccord ou plutôt en désaccord avec les gouvernements qui restreignent les soumissions uniquement aux entreprises syndiquées (60,1 % - une diminution par rapport au résultat de 74,6 % en 2008). Une majorité de Canadiens n'étaient pas d'accord avec le dernier énoncé dans l'ensemble des catégories démographiques, mais les répondants qui n'avaient jamais été syndiqués étaient plus susceptibles d'être complètement en désaccord ou plutôt en désaccord avec cet énoncé (63,6 %) que les répondants syndiqués (57,7 %) et ceux syndiqués auparavant (54,3 %).

2.3. Influence des syndicats

Diagramme 6A : Opinions sur la présence des syndicats sur les lieux de travail (n=1 001)



Pour une nette majorité de travailleurs canadiens, les syndicats ont eu un effet très positif ou plutôt positif sur la sécurité d'emploi des employés (79,9 %). Il convient de noter que la proportion de répondants qui estimaient que les syndicats avaient eu un effet plutôt négatif ou très négatif était moins élevée pour la sécurité d'emploi (15,3 %) que pour tous les autres énoncés. Ces résultats concordent avec ceux de 2008.

Nous n'avons pas cherché à savoir si les répondants pensent que les syndicats sont en mesure de formuler un grief sur des licenciements individuels et de contester le fait que l'employeur a ou non un « motif » de licencier un employé, ou s'ils pensent à la sécurité d'emploi d'une manière générale, par exemple le fait que les syndicats peuvent empêcher des fermetures d'usine ou des mises à pied.

Tableau 6B : Pourcentages pour effets très positif et plutôt positif

Catégories	La sécurité d'emploi des employés	La promotion d'une ambiance de travail innovatrice	L'habileté d'une entreprise à être compétitive	La capacité d'un gouvernement à utiliser l'argent de vos taxes
Canada (n=1 001)	79,9 %	54,6 %	50,5 %	44,6 %
Atlantique (n=100)	86,5 %	52,4 %	53,2 %	50,9 %
Québec (n=250)	78,3 %	50,6 %	48,3 %	37,1 %
Ontario (n=250)	77,2 %	53,5 %	41,3 %	40,8 %
Prairies (n=250)	79,4 %	54,5 %	56,9 %	47,7 %
Colombie-Britannique (n=150)	83,9 %	65,2 %	56,9 %	53,7 %
Travailleurs syndiqués (n=318)	92,3 %	71,3 %	71,1 %	56,1 %
Travailleurs jamais syndiqués (n=514)	72,5 %	42,2 %	35,4 %	37,1 %
Travailleurs syndiqués auparavant (n=169)	79,5 %	61,1 %	57,4 %	45,4 %

Analyse additionnelle

Pour ce qui est des perceptions quant à l'effet des syndicats sur la sécurité d'emploi, les travailleurs canadiens étaient plus partagés quant à savoir si les syndicats avaient un effet positif ou négatif sur la promotion d'un milieu de travail innovateur (54,6 % positif par rapport 35,9 % négatif) et sur la compétitivité d'une entreprise (50,5 % positif par rapport à 41,5 % négatif). Il convient de noter qu'un nombre moins élevé de travailleurs canadiens ont déclaré que les syndicats du secteur public avaient un effet positif sur la capacité d'un gouvernement à utiliser l'argent des contribuables (44,6 % « positif » par rapport 38,6 % « négatif »).

3.0 Perceptions générales des syndicats

Les résultats démontrent que l'intérêt pour la syndicalisation était peu élevé chez les travailleurs non syndiqués. Chez les travailleurs qui sont actuellement syndiqués ou l'ont déjà été, une majorité de répondants ont affirmé que l'adhésion au syndicat était requise par leur emploi et qu'ils ne pouvaient pas annuler leur adhésion au syndicat et conserver leur emploi. Si la moitié de tous les répondants jugeaient les syndicats toujours pertinents, une majorité de travailleurs canadiens ont déclaré qu'ils n'opteraient pas pour la syndicalisation s'ils avaient le choix.

3.1. Statut par rapport au syndicat et intérêt pour la syndicalisation

Diagramme 7A : Statut par rapport au syndicat (n=1 001)

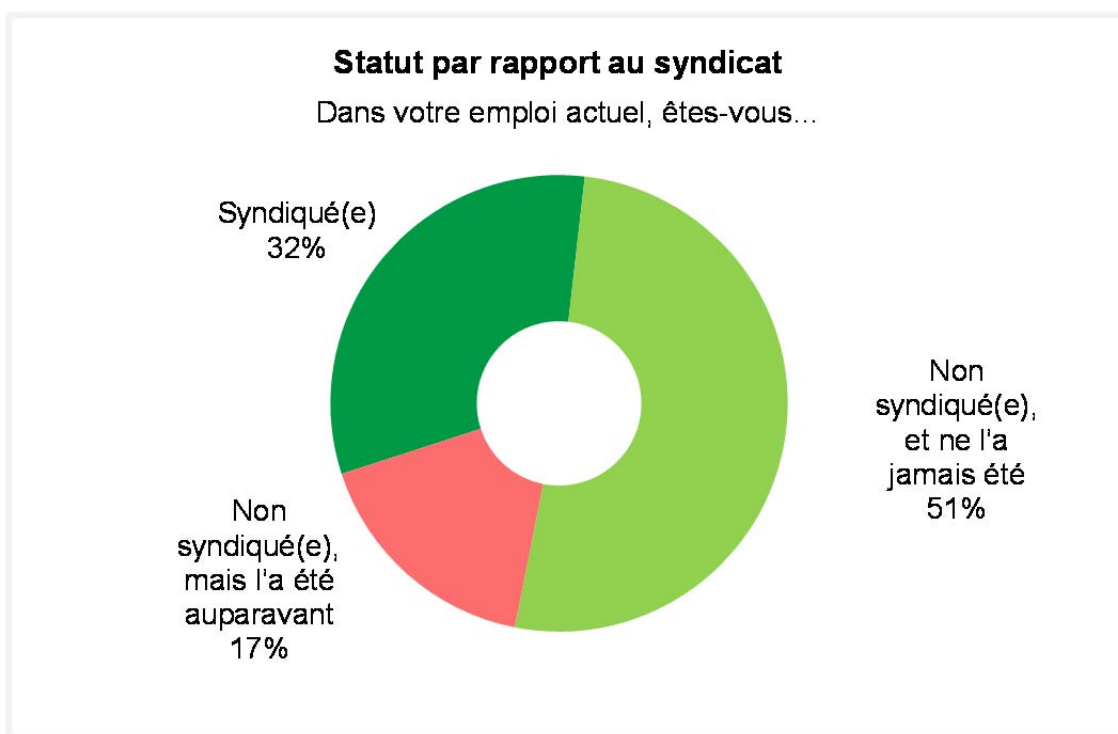


Tableau 7B : Pourcentages pour le statut par rapport au syndicat

Catégories	Syndiqué(e)	Jamais syndiqué(e)	Syndiqué(e) auparavant
Canada (n=1 001)	31,8 %	51,3 %	16,9 %
Atlantique (n=100)	29,3 %	41,3 %	29,4 %
Québec (n=250)	38,1 %	48,1 %	13,8 %
Ontario (n=250)	24,5 %	63,8 %	11,7 %
Prairies (n=250)	31,7 %	47,6 %	20,6 %
Colombie-Britannique (n=150)	35,3 %	48,6 %	16,1 %

Analyse additionnelle

Près de sept travailleurs canadiens sur dix (68,2 %) ont dit qu'ils occupaient un emploi non syndiqué et presque un travailleur canadien sur trois (31,8 %) était syndiqué. Il convient de noter que dans les phases de recherche antérieures, les Québécois occupaient le premier rang en matière de syndicalisation, avec presque quatre travailleurs sur dix (38,1 %), suivis des travailleurs de la Colombie-Britannique (35,3 %). La densité de syndicalisation en 2010 était de 31,5 % au Canada.

3.2. Perceptions de tous les répondants par rapport au syndicat

Diagramme 8A : Choix du syndicat (n=1 001)

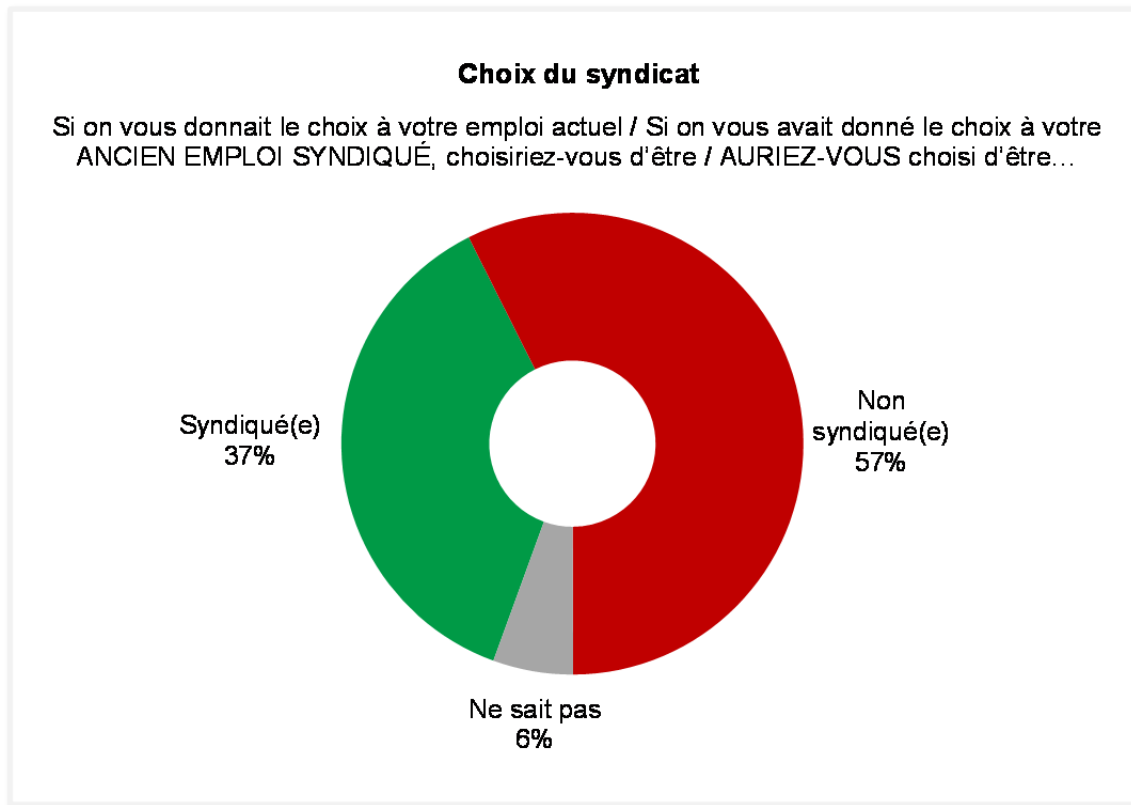


Tableau 8B : Pourcentages pour le choix du syndicat

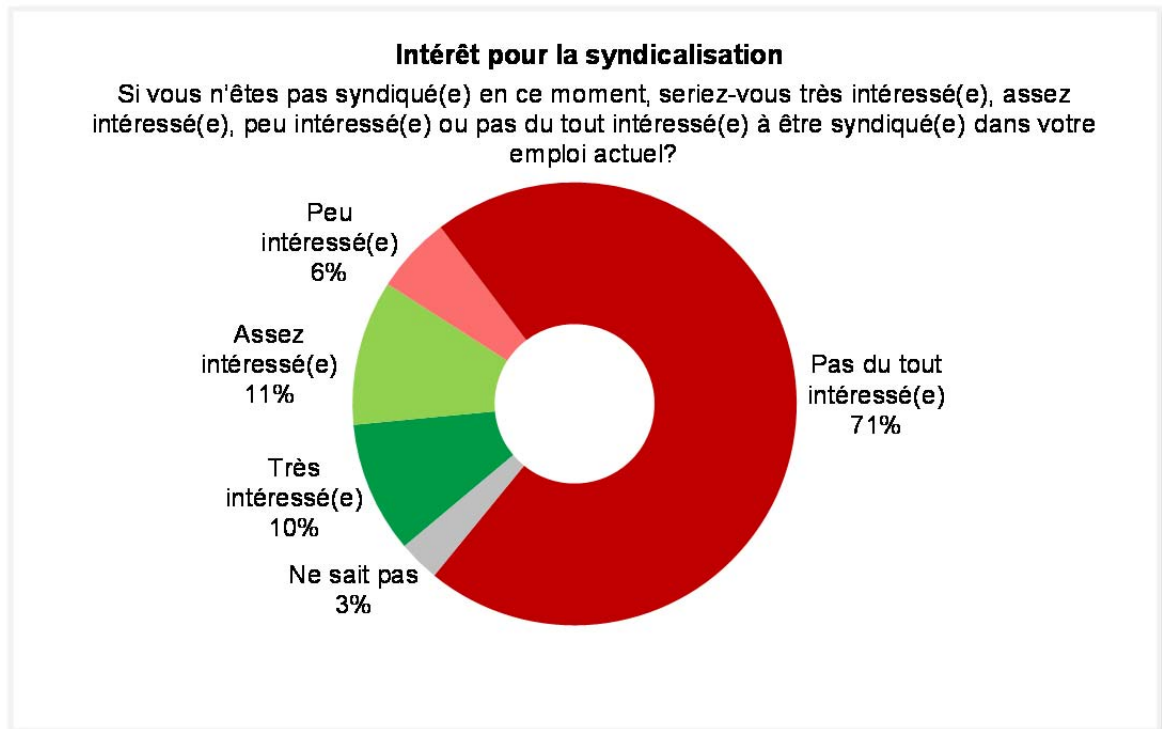
Catégories	Choisiraient d'être syndiqué(e)	Ne choisiraient pas d'être syndiqué(e)
Canada (n=1 001)	37,0 %	57,3 %
Atlantique (n=100)	39,1 %	58,9 %
Québec (n=250)	42,5 %	54,4 %
Ontario (n=250)	31,8 %	60,4 %
Prairies (n=250)	33,4 %	58,3 %
Colombie-Britannique (n=150)	41,2 %	54,1 %
Travailleurs syndiqués (n=318)	69,5 %	26,2 %
Travailleurs jamais syndiqués (n=514)	18,1 %	75,3 %
Travailleurs syndiqués auparavant (n=169)	33,2 %	61,0 %

Analyse additionnelle

Près de six travailleurs canadiens sur dix (57,3 %) ont fait remarquer que s'ils avaient le choix, dans leur emploi actuel ou l'emploi syndiqué qu'ils occupaient auparavant, ils ne voudraient pas/n'auraient pas voulu être syndiqué. Inversement, moins de quatre travailleurs canadiens sur dix (37,0 %) ont dit qu'ils préféreraient/auraient préféré être syndiqué. Il s'agit d'un résultat significatif compte tenu de la densité de la syndicalisation de 31,5 % en 2010.

3.3. Intérêt pour la syndicalisation

Diagramme 8C : Intérêt pour la syndicalisation (n=683)



Un nombre relativement moins important de Canadiens n'ayant jamais été syndiqués (18,1 %) ou l'ayant été auparavant (33,2 %) ont répondu qu'ils choisiraient d'être syndiqués par rapport aux répondants syndiqués (69,5 %). Si l'on compare ces résultats avec ceux de 2008, la proportion de travailleurs canadiens ayant été syndiqués auparavant qui auraient préféré en 2011 être syndiqués s'ils avaient eu le choix est passée de 52,4 % à 33,2 %.

Diagramme 8D : Choix du syndicat - Travailleurs syndiqués auparavant (n=169)

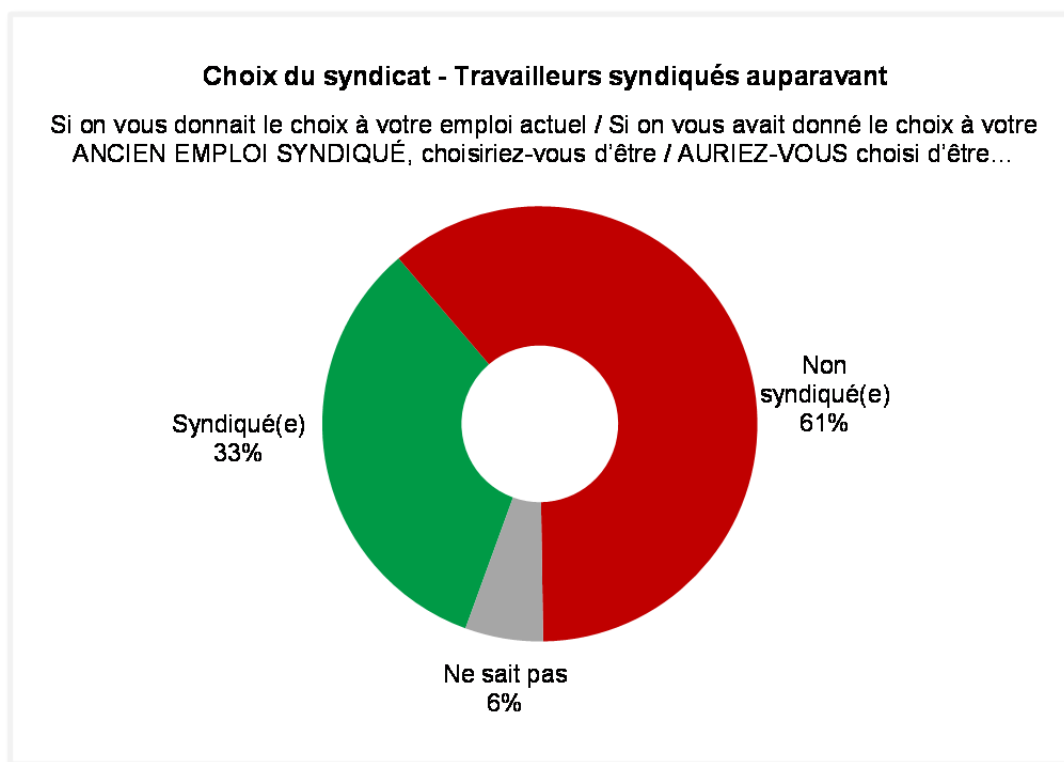
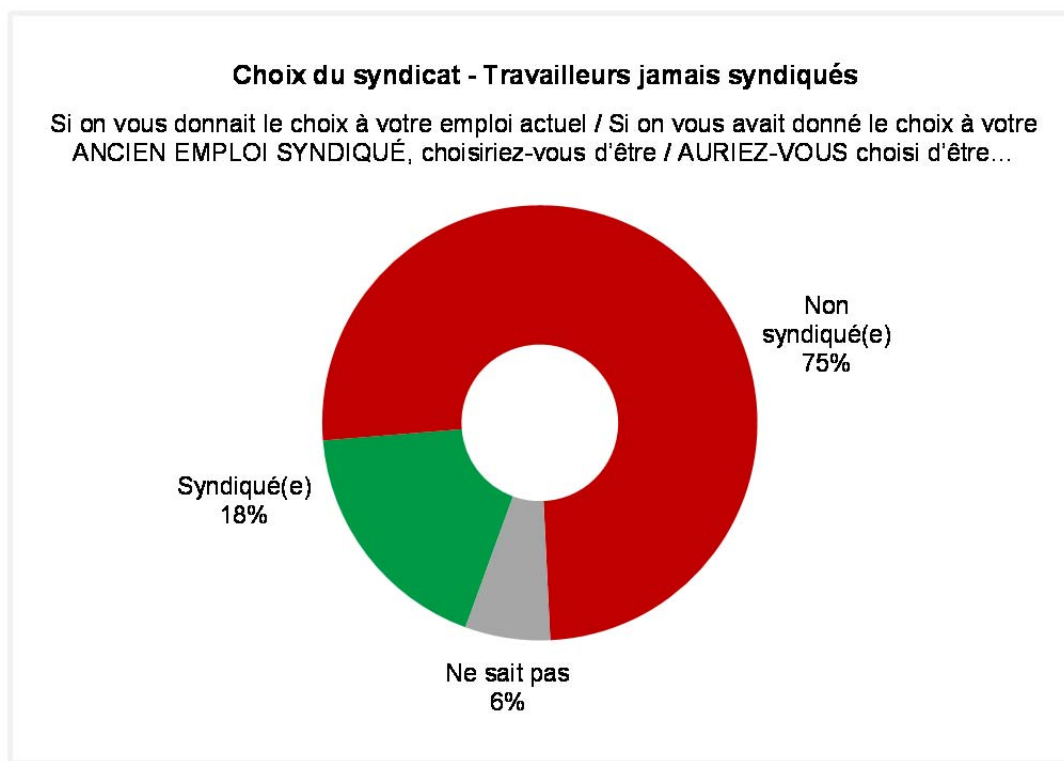


Diagramme 8E : Choix du syndicat - Travailleurs jamais syndiqués (n=514)



3.4. Perceptions des répondants qui sont/ont été syndiqués

Diagramme 9A : Adhésion à un syndicat (n=487)

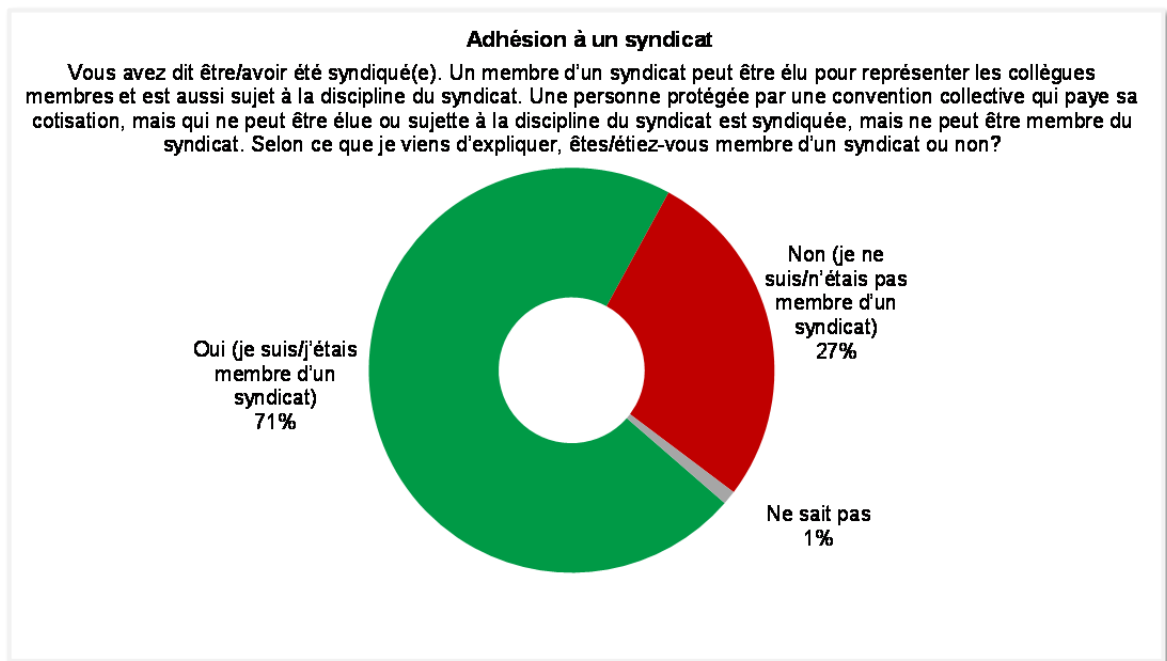


Tableau 9B : Pourcentages pour l'adhésion à un syndicat

Catégories	Oui	Non
Canada (n=487)	70,9 %	27,1 %
Atlantique (n=59)	76,2 %	22,6 %
Québec (n=130)	82,0 %	16,8 %
Ontario (n=91)	77,2 %	21,1 %
Prairies (n=131)	59,6 %	36,8 %
Colombie-Britannique (n=77)	59,9 %	38,3 %
Travailleurs syndiqués (n=318)	82,8 %	16,7 %
Travailleurs syndiqués auparavant (n=169)	48,5 %	46,8 %

Analyse additionnelle

Sept répondants sur dix (70,9 %) ont dit qu'ils étaient membres d'un syndicat actuellement, tandis que près de trois sur dix (27,1 %) ne pensaient pas être membres d'un syndicat. Il convient de noter que le pourcentage de personnes qui ne savaient pas quoi répondre à cette question était négligeable (1,1 %).

Diagramme 10A : Annulation de l'adhésion au syndicat (n=487)

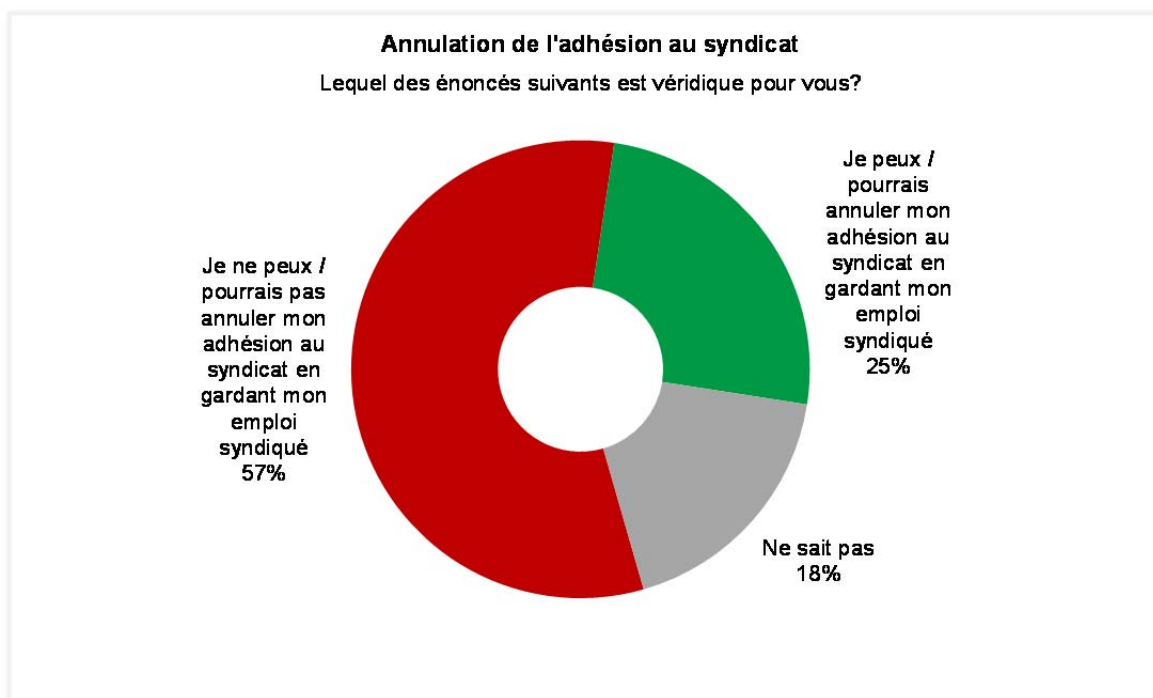


Tableau 10B : Pourcentages pour l'annulation de l'adhésion au syndicat

Catégories	Ne peux/pourrais pas annuler mon adhésion au syndicat en gardant mon emploi syndiqué	Peux/pourrais annuler mon adhésion au syndicat en gardant mon emploi syndiqué	Ne sais pas
Canada (n=487)	56,8 %	25,1 %	18.1%
Atlantique (n=59)	62,2 %	16,1 %	21.6%
Québec (n=130)	66,5 %	18,5 %	15.0%
Ontario (n=91)	56,4 %	26,9 %	16.7%
Prairies (n=131)	50,1 %	27,2 %	22.7%
Colombie-Britannique (n=77)	47,9 %	37,4 %	14.7%
Travailleurs syndiqués (n=318)	61,8 %	23,2 %	15.1%
Travailleurs syndiqués auparavant (n=169)	47,4 %	28,8 %	23.8%

Analyse additionnelle

Près de six répondants sur dix (56,8 %) qui occupaient un emploi syndiqué ont déclaré qu'ils ne pouvaient pas annuler leur adhésion au syndicat et garder leur emploi syndiqué. Inversement, le quart des répondants syndiqués (25,1 %) pensaient pouvoir annuler leur adhésion au syndicat tout en conservant leur emploi, une augmentation de 10 % par rapport à 2008. Les Québécois étaient les plus nombreux à penser qu'ils ne pouvaient pas annuler leur adhésion (66,5 % par rapport à la moyenne canadienne de 56,8 %), tandis que les travailleurs de Colombie-Britannique étaient légèrement plus susceptibles de penser qu'ils pouvaient annuler leur adhésion au syndicat tout en conservant leur emploi (37,4 % par rapport à la moyenne canadienne de 25,1 %).

Le Tableau 10B (capacité perçue d'annuler son adhésion au syndicat tout en gardant son emploi syndiqué) et le Tableau 11B (raisons de devenir membre) indiquent tous deux une différence marquée dans les réponses fournies par les répondants actuellement syndiqués et les répondants anciennement syndiqués. Cela soutient l'idée selon laquelle le simple fait d'être syndiqué influence la perception ou la compréhension qu'ont les employés de leur capacité de choisir.

Diagramme 11A : Raisons pour devenir membre (n=487)

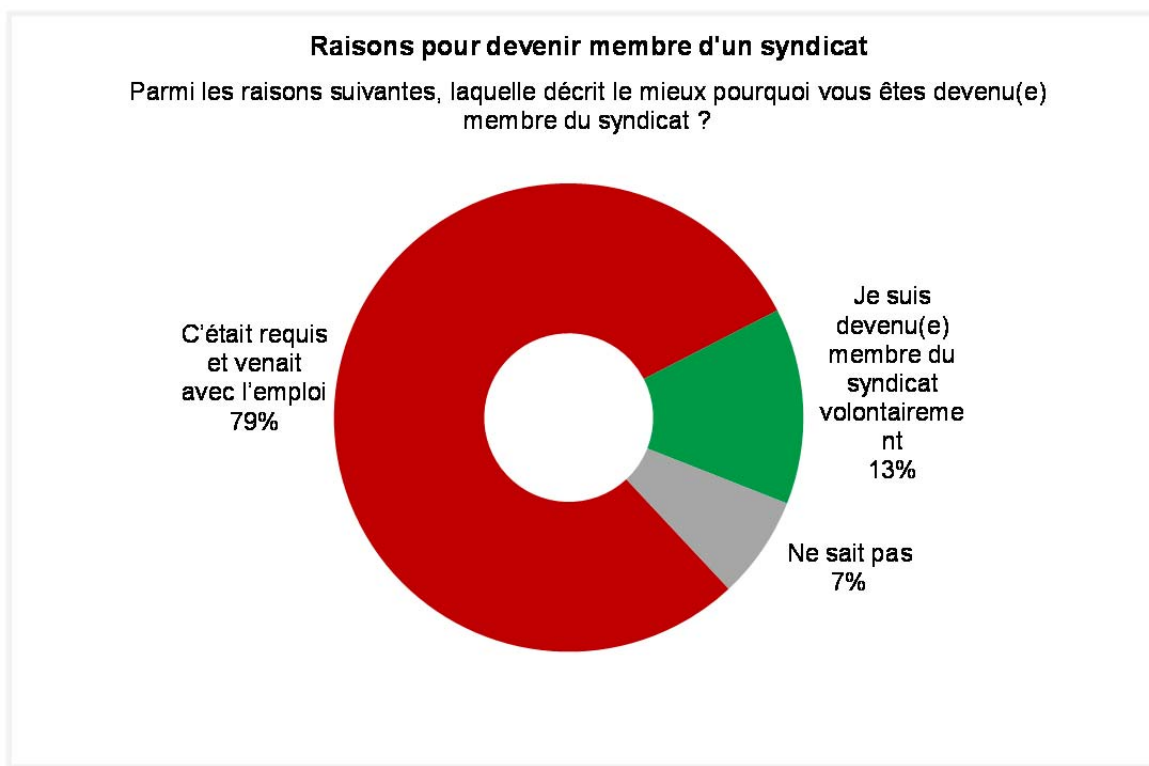


Tableau 11B : Pourcentages pour les raisons de devenir membre

Catégories	C'était requis et venait avec l'emploi	Devenu(e) membre du syndicat volontairement
Canada (n=487)	78,5 %	13,4 %
Atlantique (n=59)	81,9 %	9,9 %
Québec (n=130)	87,6 %	12,4 %
Ontario (n=91)	80,5 %	9,4 %
Prairies (n=131)	72,7 %	10,1 %
Colombie-Britannique (n=77)	68,1 %	28,3 %
Travailleurs syndiqués (n=318)	85,8 %	12,7 %
Travailleurs syndiqués auparavant (n=169)	64,8 %	14,8 %

Analyse additionnelle

Huit travailleurs canadiens sur dix (78,5 %) ont déclaré être devenus membres d'un syndicat parce que c'était requis. Ces résultats concordent avec ceux de 2008. Il convient de noter qu'en 2011, les

travailleurs canadiens syndiqués étaient plus nombreux à dire que l'adhésion au syndicat était requise par l'emploi (85,8 %) que les répondants non syndiqués (64,8 %).



3.5. Pertinence du syndicat

Diagramme 12A : Pertinence du syndicat (n=1 001)

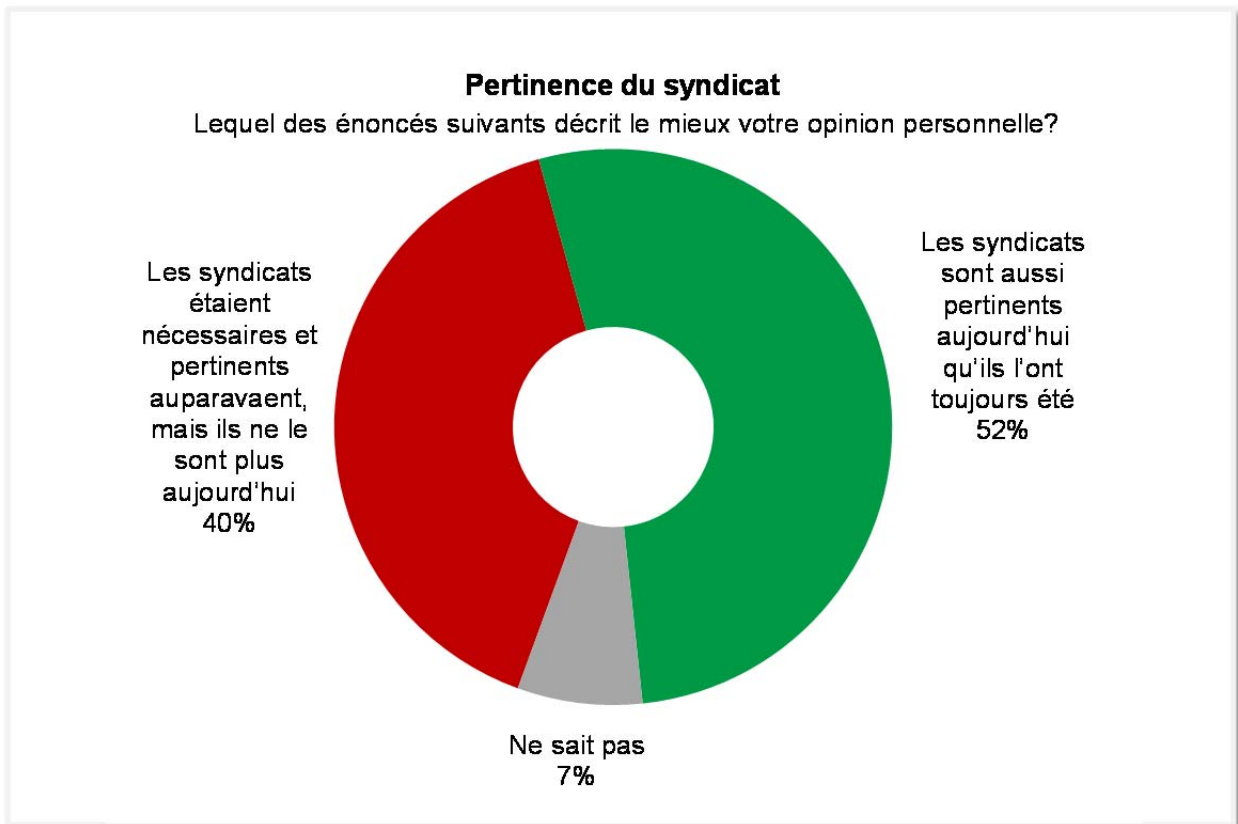


Tableau 12B : Pourcentages pour la pertinence du syndicat

Catégories	Les syndicats ne sont plus nécessaires	Les syndicats sont toujours pertinents
Canada (n=1,001)	39,9 %	52,3 %
Atlantique (n=100)	48,4 %	44,9 %
Québec (n=250)	41,8 %	51,3 %
Ontario (n=250)	41,9 %	50,1 %
Prairies (n=250)	34,3 %	55,6 %
Colombie-Britannique (n=150)	37,1 %	56,8 %
Travailleurs syndiqués (n=318)	24,6 %	68,4 %
Travailleurs jamais syndiqués (n=514)	47,8 %	44,0 %
Travailleurs syndiqués auparavant (n=169)	44,6 %	46,9 %

Analyse additionnelle

Dans l'ensemble, une proportion plus grande de Canadiens (52,3 %) sont d'avis que les syndicats sont aussi pertinents aujourd'hui qu'ils l'ont toujours été par opposition à ceux qui pensent qu'ils ne sont plus nécessaires (39,9 %). Il convient de noter que dans la phase actuelle de recherche, la pertinence des syndicats se situe entre les résultats de 2003 (56 %) et ceux de 2008 (47 %).



Tableau 12C : Tableau croisé – Pertinence du syndicat et raison spontanée

Lequel des énoncés suivants décrit le mieux votre opinion personnelle? Pourquoi avez-vous cette opinion? [Question ouverte]	Lequel des énoncés suivants décrit le mieux votre opinion personnelle?		
	Les syndicats ne sont plus nécessaires (n=401)	Les syndicats sont toujours pertinents (n=523)	Total (n=1,001)
Mauvais/Pas nécessaire/Pas pertinent/Pas utile/Je n'aime pas	44%	-	18%
Aide les employés/Protège les droits des employés/sécurité d'emploi	-	34%	18%
Bon/Nécessaire/Pertinent	-	25%	13%
Les syndicats ont trop de pouvoir/sont trop intéressés par l'argent/trop exigeants	13%	-	5%
Meilleures/plus nombreuses lois du travail aujourd'hui	7%	-	3%
Dépend de la situation au travail	3%	3%	3%
Les travailleurs abusent de la protection du syndicat	5%	-	2%
Bons avantages sociaux/meilleurs salaires et rémunération	-	4%	2%
Environnement/Économie ont changé	4%	1%	2%
Pas sûr/C'est mon opinion	20%	24%	20%
Autre	6%	8%	7%
Refus	-	-	8%
Total	100%	100%	100%

Analyse additionnelle

Si l'on observe les facteurs négatifs liés aux perceptions par rapport à la pertinence du syndicat, la recherche révèle que la première opinion spontanée était négative. Autrement dit, qu'il était mauvais, pas nécessaire, pas pertinent ou pas utile (43,6 % des répondants qui trouvaient que les syndicats n'étaient plus nécessaires). L'opinion suivante était que les syndicats avaient trop de pouvoir et qu'ils étaient trop exigeants (13,0 %), puis la perception qu'il y avait de meilleures lois du travail (6,7 %).

Si l'on regarde les facteurs positifs liés aux perceptions par rapport à la pertinence du syndicat, une plus grande proportion de répondants trouvaient que les syndicats aident généralement les

employés (droits des travailleurs, sécurité d'emploi) (33,8 %). Suit de près la perception que les syndicats sont bons, nécessaires ou pertinents (25,4 %).

